

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le jeudi 15 août 2019 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Réal Leclerc, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance

Sont également présents :  
M. Alain Marcoux, directeur général  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet  
Mme Nathalie Bohémier, secrétaire par intérim

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

Absents : M. Simon Paquin  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable

---

**CE-2019-953-DEC RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est résolu de renoncer à l'avis de convocation. La secrétaire dépose le document de renonciation à l'avis de convocation.

---

**CE-2019-954-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2019-955-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2019-956-REC SOUMISSION / DÉNEIGEMENT DE LA CHAUSSÉE, TROTTOIRS ET LIENS PIÉTONNIERS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers de la zone 3 pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans fermes (SA19-9040) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juin 2019 ;

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 9 juillet 2019 à 11 h, à savoir :

NOM DU SOUSSIONNAIRE	PRIX (t.t.c.)	
	ZONE 3 (centre de la zone 3 : boulevard des Entreprises et avenue Claude-Léveillé)	ZONE 3 modifié
Excavation Sylvain Beauregard et fils inc.	7 974 039,45\$	7 924 029,23\$

ATTENDU QUE la Ville, en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, peut s'entendre pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé lorsqu'une seule soumission conforme est reçue ;

ATTENDU QUE la société Excavation Sylvain Beauregard et fils inc. a consenti à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission, soit au nouveau montant de 7 924 029,23\$ (t.t.c.) au lieu de 7 974 039,45\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 223 477,72\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **EXCAVATION SYLVAIN BEAUREGARD ET FILS INC.**, datée du 5 juillet 2019, pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers de la zone 3 (centre de la zone 3 : boulevard des Entreprises et avenue Claude-Léveillé), le tout pour un montant de 6 891 958,45\$ (taxes en sus), et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans fermes, à savoir les saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0303 émis par l'assistant-trésorier par intérim est joint à la présente.

Que l'amendement budgétaire numéro 2019-0304 soumis par l'assistant-trésorier par intérim au montant de 96 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation - excédent de fonctionnement non affecté) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-433 (contracteurs), soit accepté.

---

**CE-2019-957-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 11h40.

---

---

Président

---

Secrétaire par intérim